



Problème avec une famille d'accueil

Par **cycy71**, le **11/02/2008** à **14:04**

bonjour maitre .l'un de mes trois enfants ,et chez une famille d'accueil.la famille ou il est ,a raconté le contenu de notre dossier a tous le village .es-ce qu'ils ont le droit de dire ça?ensuite ,ils ont dit a l'ase que soit disant mon fils aurais dit que je lui aurais fait quelque chose de mal "des attouchements",j'ai etais convoqué et mis en garde a la gendarmerie de saint affrique "12400" il m'ont posé des questions sur mon fils a ce sujet ,ma femme aussi a etais entendue comme témoin ,ma femme et moi avons répondu pareil ,et j'ai dit que non j'aurais fait ça a mon fils que j'aime temps.le procureur a fini par classer sans suite.qu'est-ce qu'on peut faire si l'affaire est classée sans suite ,pour que je puisse retrouver mon honneur et ma dignité car j'ai etais entraîné dans la boue et pour que ça se reproduise pas? Répondez moi vite s'il vous plait ,j'ai besoin de savoir ce que je peux faire.